



**PRÉFÈTE  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°69-2023-290

PUBLIÉ LE 21 DÉCEMBRE 2023

# Sommaire

## **69\_Préf\_Préfecture du Rhône / Cabinet**

69-2023-12-11-00004 - 00206B473391231220151637 (1 page)

Page 3

69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2023-12-11-00004

00206B473391231220151637

**Arrêté n° CABINET\_Spid\_2023\_12\_11\_01  
portant attribution d'une médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement**

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
LA PRÉFÈTE DU RHÔNE**

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

VU le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement ;

Considérant le courage, le sang-froid, la détermination dont ont fait preuve, le 10 novembre 2023 à Fleurieu-sur-Saône, Monsieur Axel DUVAL, élève-gendarme, sous-officier, et Monsieur Xavier GUION, gendarme, sous-officier, en désarmant un forcené armé et violent ;

Sur proposition de Madame la Colonelle, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Rhône ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

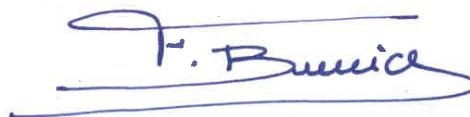
Monsieur Axel DUVAL, élève-gendarme, sous-officier,  
Monsieur Xavier GUION, gendarme, sous-officier,  
en fonction au groupement de gendarmerie départementale du Rhône.

**Article 2** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

**Article 3** : La Préfète, Secrétaire générale de la préfecture et la Directrice de cabinet sont chargées, chacune en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le **11 DEC. 2023**

La Préfète



Fabienne BUCCIO